

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Le vingt-trois octobre deux mil vingt-trois à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, JACQUET Marie-Christelle, KREMBSER Cindy, PILON Virginie, MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.

Absents excusés : MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mme PEUVREL Sophie, MM PICHON Vincent, MOUTON Vincent.

Date de convocation : 17/10/2023

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Bernard

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Convention avec Roz-Landrieux pour l'entretien de voies limitrophes
- Voie de contournement entre la Hirlais et le Chemin du Héron – Dénomination de la rue
- Clôture du budget annexe Lotissement des Rosiers-Lilas-Sports
- Décision modificative n° 2 – Budget principal
- Décision modificative n° 1 – Budget assainissement
- Aménagement du complexe sportif et travaux église – Calendrier des projets
- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) GRDF 2023
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023, préalablement transmis au Conseil municipal, n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

N° 2023-10-64 : CONVENTION AVEC ROZ-LANDRIEUX POUR L'ENTRETIEN DES VOIES LIMITROPHES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines voies se situent en limite des communes de Roz-Landrieux et de Baguer-Morvan et dont l'axe fait office de limite physique. A ce jour, aucune convention ne définit la répartition et l'entretien sur l'emprise de ces voies. C'est pourquoi, il est proposé d'entériner l'accord oral existant.

La commune de Baguer-Morvan s'engage à entretenir la portion de voie communale VC 9 au bout du chemin du Gand Clos sur une longueur d'environ 400 mètres.

En contrepartie, la commune de Roz-Landrieux prend en charge la portion de voie communale VC 12 de la VC 9 au carrefour de la Guyomeraie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les termes de la convention relative à la gestion et à l'entretien des voiries limitrophes entre les communes de Baguer-Morvan et Roz-Landrieux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

N° 2023-10-65 : VOIE DE CONTOURNEMENT ENTRE LA HIRLAIS ET LE CHEMIN DU HERON – DENOMINATION DE LA RUE

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, de secours ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses et notamment le nom de la rue des futurs lots du lotissement de La Hirlais. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal diverses propositions :

- rue de la Hirlais,
- rue du Domaine de la Rabine (nom de la parcelle),
- rue Victor Courteille recteur de Baguer Morvan (1826-1868) qui a acquis avec ses propres deniers une maison sur une parcelle de 36 ares. Il a fait donation le 3 avril 1846 pour servir à l'Etablissement d'une communauté de religieuses pour fonder un établissement dédié à l'éducation des filles et aux soins des malades pauvres de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE la dénomination « rue Victor Courteille (1790-1868) » pour la voie de contournement entre la RD 8 et le Chemin du Héron,
- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services compétents.

N° 2023-10-66 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ROSIERS-LILAS-SPORTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe « lotissement des Rosiers-Lilas-Sports » a été ouvert par délibération en date du 2 mai 2022. Le dernier lot ayant été vendu, ce budget ne présente plus de mouvement et il convient d'engager la clôture définitive au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire précise que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent constaté, soit 93 827.20 €, seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « lotissement des Rosiers-Lilas-Sports » au 31 décembre 2023,
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe, en conformité avec les comptes de gestion du Trésor Public avec un ajustement de solde si nécessaire.

N° 2023-10-67 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer diverses modifications comptables :

- à la demande de la Préfecture : ajustement de la somme inscrite au compte de remboursement du capital des emprunts avec l'annexe budgétaire de l'état de la dette,
- reversement du trop-perçu suite à la hausse du taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	1 471.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 471.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 471.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 471.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 471.00 €	0.00 €	1 471.00 €

INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Total Général	1 571.00 €		1 571.00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget communal.

N° 2023-10-68 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer diverses modifications comptables :

- régularisation de l'amortissement du schéma directeur passé à tort en 2022,
- ajustement du montant de répartition des frais d'agent technique.

Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6410 : Rémunérations du personnel	0.00 €	375.06 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	375.06 €	0.00 €	0.00 €
R-7811 : Reprises sur amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	375.06 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	375.06 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	375.06 €	0.00 €	375.06 €
 INVESTISSEMENT				
D-2803 : Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	0.00 €	375.06 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	375.06 €	0.00 €	0.00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	375.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	375.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	375.06 €	375.06 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	375.06 €		375.06 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget assainissement.

N° 2023-10-69 : AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF ET TRAVAUX EGLISE – CALENDRIER DES PROJETS

Dans le cadre des différents projets d'investissements, à savoir l'aménagement du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaires de football, salle des sports) et les travaux de rénovation de l'église, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a sollicité le service d'ingénierie publique du Département pour une réflexion sur le calendrier et procédures à mettre en place.

Concernant le terrain synthétique, Monsieur le Maire précise que l'utilisation des billes sera interdite à l'avenir, les nouveaux revêtements peuvent être en liège (plus souple), en noyaux d'olives (plus rugueux) ou en rafles de maïs. Des visites de différents terrains seront organisées.

Suite aux différents diagnostics réalisés et accompagné de M. GIRAUD, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le calendrier suivant :

- novembre 2023 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique,
- fin 2023 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires de football,
- début 2024 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église,
- 2024 : réalisation du terrain synthétique,
- 2024-2025 : construction des vestiaires et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle des sports,
- 2025-2026 : travaux de rénovation de l'église par tranches en fonction des subventions possibles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le calendrier des projets tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations de maîtrise d'œuvre pour le terrain synthétique, les vestiaires de football et la rénovation de l'église.

N° 2023-10-70 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) GRDF 2023

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public.

L'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France à Baguer-Morvan pour l'année 2023 est :
$$[(0.035 \times 4\ 231\ m) + 100] \times 1.39 = 345.00\ \text{€}$$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- FIXE à 345 € le montant total de la RODP pour 2023,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette au C/70323 qui sera transmis à GRDF.

N° 2023-10-71 : RAPPORTS D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (SDE35)

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Electrification 35.

L'intégralité des rapports (SDE35 et Energ'iv) ayant été transmis au Conseil municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire souligne les éléments essentiels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la transmission de ces rapports qui sont consultables en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

➡ HOMMAGE AU PROFESSEUR DOMINIQUE BERNARD

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'est rendu avec Mme COMMEREUC à l'hommage organisé par la ville de Dol-de-Bretagne suite à l'assassinat du professeur de français Dominique Bernard.

Concernant le renforcement des mesures Vigipirate, notamment aux abords de l'école, des échanges sont en cours avec les enseignants qui ne souhaitent pas instaurer un climat de peur.

➡ PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire précise au Conseil municipal que l'enquête publique s'est terminée le mardi 17 octobre. Le commissaire enquêteur a reçu des visites et des remarques ont été apposées dans les registres.

➔ ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'un rendez-vous avec l'EPF pour une réflexion sur un aménagement autour de la maison située 9 rue du Général de Gaulle. L'objectif de l'EPF est la création de logements en intégrant un projet social via l'acquisition, la démolition, l'expulsion, ... Une présentation de l'EPF est envisagée lors d'un prochain conseil municipal.

➔ LOTISSEMENT DE LA HIRLAIS

Dans le cadre du lotissement le long de la voie Victor Courteille, M. le Maire annonce au Conseil municipal que le devis de bornage par M. Letertre, géomètre désormais associé au cabinet Prigent & Associés, est de 4 897.80 € TTC pour la création de 9 lots.

➔ ARRETS DE CARS

M. le Maire annonce au Conseil municipal que les travaux d'aménagement d'arrêts de car au Fresche sont terminés. Il précise qu'une demande a été réalisée par des familles auprès de la Région pour un arrêt de car à la Fontaine au Feu.

Après échange avec le Département, la Région a accepté la mise en place d'un arrêt près du 4, La Fontaine au Feu. Des travaux sont à prévoir, notamment pour le busage des fossés, et peuvent être subventionnés en partie par la Région.

➔ ORDURE MENAGERE

M. le Maire avise le Conseil municipal de la réalisation de la distribution des poubelles pour les administrés en porte-à-porte. Les personnes indisponibles lors des permanences doivent désormais se rendre à la Communauté de Communes.

M. le Maire précise que les sacs jaunes seront utilisés jusqu'à la fin des stocks et que les déchets devront ensuite être déposés en vrac dans les conteneurs, en bourg comme en campagne.

➔ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire transmet au Conseil municipal que l'actuel plan de sauvegarde mis en place en 2016 n'est plus à jour. A cet effet, une commande mutualisée avec les différentes communes du territoire de la Communauté de Communes a été réalisée. Un point en mairie avec le cabinet d'étude Elvia Group a permis de définir les éléments à revoir (découpage de la commune en secteurs, lieux stratégiques, ...).

➔ COMMISSION MANIFESTATIONS

Mme QUEMERAIS présente les manifestations à venir :

- 5 novembre : en l'absence d'organisateur, invitation par la mairie des personnes des classes 3 pour la traditionnelle photo, suivi d'un vin d'honneur.
- 11 novembre : commémoration à 11 h au monument aux morts. Les CM2 des deux écoles liront les noms des hommes tombés pour la France et la marseillaise sera chantée par les enfants.
- 18 novembre : inauguration de la voie douce partagée Victor Courteille en présence de M. CHENUT, président du Département, et M. BRUGNOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo. L'arrivée et le stationnement se feront chemin du Héron avec la découpe du ruban près du terre-plein. Le vin d'honneur sera servi au Village d'Or.
- 21 décembre : signature du Contrat Départemental de Territoire entre MM le Président de la Communauté de Communes et du Département à 18 h 00 à la salle des Loisirs. Baguer-Morvan ayant obtenu les premiers financements de ce contrat, la commune a été retenue pour la signature officielle.
- 13 décembre : arbre de Noël du personnel et des bénévoles bibliothèque à 17 h 00 avec vin chaud, châtaignes grillées, ...
- 6 janvier 2024 : vœux du Maire à la population à 11 h 00.

Concernant le bulletin municipal, Mme QUEMERAIS précise que les associations ont été sollicitées pour un retour des articles au 31 octobre, l'envoi à l'imprimeur étant fixé le 10 novembre. Pour la page de couverture, il est envisagé le thème de la campagne en référence au Comice agricole qui aura lieu à Baguer-Morvan le 7 septembre 2024.

➔ SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE

Mme COMMEREUC transmet au Conseil municipal que l'actuel schéma de la lecture publique arrive à échéance le 31 décembre 2023. Un diagnostic sur les bibliothèques et la culture est en cours sur le territoire pour préparer le nouveau schéma. A cet effet, une enquête est réalisée auprès des usagers, des non-usagers, des bénévoles et des professionnels des bibliothèques. Un séminaire sera également organisé le 21 décembre à destination des acteurs et partenaires du territoire (CDAS, associations, ...) avec des ateliers sur la vie du réseau.

➔ SEMAINE BLEUE

Mme COMMEREUC revient sur la semaine bleue organisée par le CCAS :

- Mardi 3 octobre : échanges intergénérationnels avec les écoles sur l'ancien temps avec des jeux, la confection de crêpes, ...
- Mercredi 4 octobre : atelier « prévention démarchage » animé par le major Pawlik en présence d'une vingtaine de personnes ;
- Jeudi 5 octobre : journée portes ouvertes au village d'or organisée par Emeraude Habitation avec l'ouverture d'une maison du village et de la salle commune ; en raison des nombreuses classes intéressées par l'échange intergénérationnel, des jeux ont été remis en place.
- Vendredi 6 octobre : atelier d'art floral avec 16 participants qui sont repartis avec leur composition et des créations pour le repas du dimanche par les trois bénévoles en charge de l'animation.

➔ BLE NOIR

M. LEBRET annonce la récolte de 1,4 tonnes de blé noir. Avec un demi rendement, c'est une récolte plutôt décevante mais dans la tendance générale de l'année. Les agriculteurs et l'entreprise JAN sont remerciés pour leur participation bénévole.

La parcelle a été enherbée en laissant un chemin vers la rue du Muguet et une haie de 30 mètres sera plantée par les enfants en décembre.

➔ PATRIMOINE

M. le Maire fait part au Conseil municipal du démontage de la croix de bois. Le devis du charpentier s'élève à 4 440 € TTC auquel il faut ajouter la peinture et la réalisation du sol en béton. Cette rénovation est gérée par l'association François Duine. La commune est sollicitée pour une éventuelle participation.

➔ REPAS CANTINE

M. le Maire sollicite le Conseil municipal sur d'éventuels commentaires suite à la mutualisation des repas cantine avec Epiniac. Les retours indiquent une satisfaction générale.

➔ VOIRIE

M. ROME informe le Conseil municipal que les travaux de voirie à la Ville Arthur relatifs aux eaux pluviales et la reprise du chemin entre l'impasse Basse Rue et la rue du Lavoisier débuteront au cours de la semaine.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance

Bernard HAMELIN

Le Maire

Olivier BOURDAIS
